

L'Ontario assouplit les restrictions concernant les mariages et les cérémonies funèbres

Les participants devront encore exercer la distanciation physique

13 juin 2020 08h00

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario accorde une plus grande souplesse quant au nombre de participants à des cérémonies de mariage ou funèbres tenues à l'intérieur et à l'extérieur, reconnaissant l'importance de se retrouver avec ses proches lors des moments où cela compte le plus.

En fonction des tendances positives de santé publique, le gouvernement augmente le nombre de personnes pouvant participer à une cérémonie de mariage ou à une cérémonie funèbre se déroulant à l'intérieur à un maximum de 30 pour cent de la capacité du lieu de la cérémonie.

Les cérémonies de mariage et funèbres se déroulant à l'extérieur seront limitées à 50 participants. Lors des cérémonies intérieures comme extérieures, les participants doivent respecter les conseils pertinents de santé et de sécurité, y compris exercer la distanciation physique avec les personnes qui ne font pas partie de leur ménage ou de leur cercle social établi de 10 personnes.

« Grâce aux récents progrès pour freiner la propagation de la COVID-19, nous pouvons assouplir les restrictions pour ces cérémonies spéciales, a déclaré Christine Elliott, vice-première ministre et ministre de la Santé. Nous avons adopté des mesures délibérées pour augmenter les tests de dépistage et notre capacité à suivre et à contenir ce virus. Alors que nous relâchons ces mesures, j'incite fortement tout un chacun à rester consciencieux et prudent puisque nous sommes tous toujours à risque. »

Les changements sont entrés en vigueur le vendredi 12 juin à 0 h 1. Le nombre maximum de personnes pouvant participer aux réceptions de mariage ou funèbres tenues à l'intérieur ou à l'extérieur demeure fixé à 10 personnes. Au fil de l'évolution de l'éclosion de la COVID-19 en Ontario, d'autres directives sur les restrictions concernant la capacité pour les mariages et les funérailles seront éventuellement données.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- [Renseignez-vous sur la 2e étape du déconfinement de l'Ontario](#)
- [Un cadre visant le déconfinement de la province](#)
- Renseignez-vous sur le [Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19](#).

- Consultez le [site Web](#) de l'Ontario pour en savoir plus sur la façon dont la province continue à protéger la population ontarienne de la COVID-19.

David Jensen Direction des communications
media.moh@ontario.ca
416-314-6197

Hayley Chazan Bureau de la ministre Elliott
hayley.chazan@ontario.ca

Disponible en ligne
Available in English